

La Force en Liberté
FOFOFOFOFO
L'efficacité réformatrice

FO



Usine
Georges Besse de Douai
Tél. : 01/76/83/95/86
Fax : 03/27/95/04/51

Le 31 mars 2009 – TG 13

REUNION DE CE TECHNIQUE DE CE MARDI 31 MARS

La Direction annonce une prévision d'environ 50 jours de chômage pour la production d'avril à fin d'année et une vingtaine de jours pour la normale.

Elle annonce également le passage à mi-cadence du flux B pour début juin et la possibilité d'une semaine de chômage en semaine 23.

Pour l'heure le calendrier de travail d'avril a été annoncé : **Chômage les :**

Equipe A – Flux A :

- Le 10 avril
- Le 17 avril
- Le 20 avril
- Le 24 avril
- Le 30 avril

Equipe B – Flux A :

- Le 3 avril
- Le 17 avril
- Le 20 avril
- Le 24 avril
- Le 30 avril

Chômage pour tout le monde le **22 mai**.

Journée de solidarité (CTC) pour tout le monde le **1^{er} juin**.

Horaires de travail :

Semaine 14 → Horaires pleins

Semaine 15 → Horaires pleins

Semaine 16 → Horaires réduits sauf le 17 avril pour le flux B – Eq A

Semaine 17 → Horaires réduits sauf le 20 et 24 avril flux B – Eq A

Semaine 18 → Horaires réduits sauf le 30 avril flux B – Eq A

Semaine 19 → Horaires réduits

2 Votes ont eu lieu par rapport à des demandes de chômage partiel.

L'un pour la période du contrat de crise soit du 1^{er} avril au 31 décembre.

L'autre pour la période antérieure et **les élus FORCE OUVRIERE** sont à nouveau intervenus pour que la totalité des mois de janvier, février et mars soit prise en compte.

Le vote pour la demande de recours au chômage partiel a donc eu lieu pour ces 3 mois.

La Force en Liberté
FOFOFOFOFO
L'efficacité réformiste

FO



Usine
Georges Besse de Douai
Tél. : 01/76/83/95/86
Fax : 03/27/95/04/51

DECLARATION DES ELUS FORCE OUVRIERE AU CE TECHNIQUE ET SOCIAL DU 31 MARS 2009

Monsieur Le Président,

Suite à nos différentes interventions auprès de la Direction Générale, de la Direction Départementale de l'Emploi à propos du fait que la crise automobile ne démarrera pas pour l'usine G. Besse au 1^{er} avril mais qu'elle est bien installée depuis le 1^{er} janvier 2009, vous inscrivez un vote à l'ordre du jour de cette séance du Comité d'Etablissement pour une demande de recours au chômage partiel pour les mois de février et mars 2009.

Nous n'y serons bien évidemment pas hostiles puisque cela répond favorablement à une partie de notre revendication.

Pour rappel, notre revendication concernait une demande de recours au chômage partiel à compter du 1^{er} janvier 2009 et vous semblez avoir oublié le mois de janvier.

Les élus FORCE OUVRIERE vous demandent donc de reformuler le contenu de la consultation et de l'étendre à la totalité du 1^{er} trimestre 2009.

De même, nous vous demandons de réunir au plus vite la commission de suivi de l'accord du 15 octobre 2008 afin de déterminer de l'utilisation des journées qui ont été positionnées depuis le 1^{er} janvier 2009.